

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Subvention, financement et certification »

IMPUTATION 2

R-122

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-122 (Réno-systèmes - phase 3) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Subvention : Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, une subvention de 82,5% des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier et du Fonds Chantiers Canada a été allouée pour ce projet. La direction Finances confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

IMPUTATION 3

R-149:

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-149 (Réno-systèmes - phase 4) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Subvention : Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, une subvention de 75% des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier a été allouée pour ce projet. La direction Finances confirme que cette subvention a été autorisée le 31 mai 2016.